

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

27^{ème} année - N°5222 - Lundi 12 Octobre 2026 - Prix : 200 Fc

PÉGASE 26/CANAL DU MOZAMBIQUE :

La France face aux ambitions russes



PRÉSIDENTIELLE DE 2029 :
SWAUTI réclame des réformes dès 2027
LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

02 Djamadul - Awal 1448

Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Octobre 2026

Lever du soleil:

05h 44mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : **04h 32mn**

Dhouhr : **11h 58mn**

Ansr : **15h 19mn**

Maghrib : **18h 07mn**

Incha : **19h 21mn**



LUTTE CONTRE LES CANCERS FÉMININS

Abderemane Saïd Cheik : "M'engager auprès des femmes pour cette cause, c'est prendre ma part de responsabilité"

Il est le seul homme. Au sein de l'Association Comorienne contre le Cancer chez la Femme, qui lutte depuis 2019 contre les cancers du sein et du col de l'utérus aux Comores, Abderemane Saïd Cheik fait bande à part. Pour Octobre Rose, sa voix détonne, il rappelle une évidence : cette lutte n'est pas qu'une affaire de femmes. Rencontre avec celui qui veut impliquer les hommes dans la noble cause. Interview.

Question : Qu'est-ce qui vous a amené à rejoindre l'ACCF ?

Abderemane Saïd Cheik : J'ai adhéré à l'ACCF étant convaincu que ce combat ne concerne pas que les femmes. Il nous concerne tous. Nos familles, notre société toute entière. En tant qu'homme, je ne voulais pas rester un simple spectateur. Je me suis dit que je devais agir, à mon niveau. Aider à faire passer le message, à briser le silence, à inciter les femmes à se faire dépister. Pour moi, rejoindre l'ACCF, c'était passer d'une idée à un acte.

Question : On entend souvent que c'est "une histoire de femmes". Pourquoi, selon vous, les hommes doivent-ils se sentir concernés ?

A.S.C : Parce qu'aucune femme ne doit traverser cette épreuve seule. Derrière une malade, il y a un conjoint, un père, un fils, une famille entière qui est ébranlée. Les hommes ont un rôle à jouer. On peut faire bouger les lignes, encourager nos proches à aller se faire contrô-

ler, être là au quotidien. Et surtout, aider à lever la honte (tabou) qui entoure encore la maladie. S'engager, ce n'est pas parler à la place des femmes. C'est se tenir à côté d'elles. Les écouter. Les épauler. Et faire en sorte qu'elles puissent parler de leur santé sans avoir à se cacher.

Question : Concrètement, comment un homme peut-il aider sa femme, sa mère, sa sœur ou son amie ?

A.S.C : D'abord, en osant en parler. Il faut dire aux femmes qui nous entourent de ne pas remettre à demain un dépistage ou une consultation par peur ou par pudeur. Ensuite, en étant présent, vraiment. Le soutien, ce n'est pas qu'une question de mots. C'est accompagner à un rendez-vous médical, donner un coup de main à la maison, rester leurs côtés pendant les traitements ou simplement les écouter quand il le faut. Et enfin, en bannissant les jugements. Une femme qui ose dire qu'elle est malade ne devrait jamais avoir à se sentir coupable ou obligée de se cacher. Nous, les hommes, on a aussi un travail à faire entre nous. Parler à un ami, à un frère, à un collègue, ça peut aider à faire évoluer les mentalités.

Question : Quelle est la rencontre ou le moment qui vous a le plus marqué depuis votre engagement ?

A.S.C : Ce qui me frappe le plus, c'est de voir que la maladie touche des femmes de plus en plus jeunes, parfois en plein milieu de leur vie. Et puis il y a les rencontres.

Quand vous écoutez le parcours d'une femme qui a traversé ou qui traverse le cancer, vous comprenez que derrière ce mot, il y a des histoires de vie, des angoisses, des batailles, mais aussi une force et une dignité incroyables. Ça m'a fait comprendre l'urgence d'agir en amont, avec l'information et la prévention. J'ai aussi compris qu'on n'a pas besoin d'être médecin pour être utile. Parfois, convaincre une personne d'aller consulter, ou juste être là, ça change déjà beaucoup.

Question : Quel message aimeriez-vous faire passer à ceux qui hésitent encore à franchir le pas ?

A.S.C : Que cette cause les concerne directement. Qu'ils regardent autour d'eux : nous avons tous une mère, une conjointe, une sœur, une fille, une cousine, une amie, une collègue qui peut être touchée demain. Il ne faut pas attendre d'être confronté personnellement au cancer pour réagir. S'engager, ce n'est pas forcément faire de grandes choses. Ça commence par un mot, une discussion, un accompagnement, un tabou que l'on refuse. Être un homme engagé là-dedans, ce n'est pas prendre la place des femmes, c'est assumer sa part de responsabilité. Alors à tous ceux qui hésitent, je leur dis : sortons du silence. Parlons-en. Soutenons nos femmes. Faisons de la prévention l'affaire de tous.

Propos recueillis par Hamdi Abdillahi Rahilie



La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES

Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois ☐

6 mois ☐

12 mois ☐

Montant : _____

Montant : _____

Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces ☐

Chèque ☐ n° _____

Virement bancaire ☐ réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

Acquisition and installation of S Band Radars

The Indian Ocean Commission (IOC) is an intergovernmental organization comprising the Union of the Comoros, the French Republic (Réunion), the Republic of Madagascar, the Republic of Mauritius, and the Republic of Seychelles. With the support of its development partners, the IOC promotes regional solidarity through cooperation programmes and projects contributing to the achievement of the Sustainable Development Goals (SDGs).

As part of the implementation of its activities, the IOC hereby invites eligible supplier to submit your offers for the **Acquisition and installation of S Band Radars**

Interested Suppliers are invited to consult the complete Tender Dossier on the IOC website at <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/> and to submit their offers no **later than 07 december 2026**, which is the deadline for submission of Offer.

PÉGASE 26/CANAL DU MOZAMBIQUE :

La France face aux ambitions russes

En faisant escale à La Réunion du 2 au 7 octobre, la mission Pégase 26 a permis à Paris de réaffirmer le rôle stratégique de l'île dans le canal du Mozambique. Une démonstration de force menée aux cotés des chefs d'état-major de la COI, sur fond de rivalités croissantes d'influence dans la région.

La scène est millimétrée. Au-dessus de l'océan Indien, un A330 MRTT ouvre ses perches. Deux Rafale s'y collent pour un ravitaillement en vol. A bord du ravitailleur, Catherine Vautrin, ministre française des armées et des anciens combattants, mais aussi un aréopage qui dit beaucoup du moment : le ministre des forces armées malgache, des représentants mauriciens et seychellois, et, côté comorien, le capitaine de vaisseau Hamza Said, conseiller technique du chef de l'état-major, et Fakridine Mahamoud, patron du renseignement, la fameuse DNPE (anciennement DNDPE).

Pégase 26, mission de projection de l'armée de l'air habituée au Pacifique, a choisi Saint-Denis, et ce n'est en rien un geste anodin.

L'opération, pensée pour démontrer qu'en quarante-huit heures la France peut jeter une force aérienne complète à 10 000 kilomètres de l'Hexagone, trouve à La Réunion un point d'appui stratégique indispensable. Le 5 octobre, Catherine Vautrin l'a martelé face aux partenaires de la Commission de l'océan indien (COI) : l'île est le seul point d'appui français capable d'absorber un tel détachement. Derrière ce déploiement et la présence remarquée de la délégation comorienne, l'enjeu dépasse le simple cadre bilatéral.

L'attention de Paris et de Washington est braquée sur le canal du Mozambique, une artère maritime névralgique où transite plus de 20% du commerce mondial de pétrole. Alors que la Russie a déjà solidement ancré son influence à Madagascar à la faveur du putsch mené par le colonel Michael Randrianirina, la crainte des chancelleries occidentales de voir l'archipel des Comores basculer dans l'orbite de Moscou est devenue omniprésente.

Cette inquiétude avait déjà poussé la Combined Joint Task Force-Horn of Africa (CJTF-HOA) à

mener, fin janvier, un exercice de préparation au déploiement d'urgence aux côtés de l'armée comorienne. Ces manœuvres conjointes américano-comoriennes qui ont mobilisé d'importants moyens logistiques sont interprétées par les observateurs comme un signal visant à marquer la présence occidentale face aux velléités d'ancrage russe dans l'archipel. Car au-delà du jeu des alliances, la perspective d'une emprise russe sur le canal du Mozambique alerte les états-majors occidentaux et pour cause. L'installation d'une puissance révisionniste au cœur de cette artère mondiale fait peser le risque d'une militarisation accrue de la zone, susceptible de menacer la liberté de navigation et la sécurité des câbles sous-marins.

Face à ces dynamiques concurrentes, Moroni opte pour un pragmatisme assumé. Malgré le différend historique sur l'île comorienne de Mayotte, sous administration française, le gouvernement comorien entend affirmer sa souveraineté diplomatique : il continue de participer aux exercices sécuritaires occidentaux tout en concrétisant l'installation d'une ambassade russe de

plein exercice, marquée par la nomination début septembre de l'ambassadeur Vadim Leonidovitch. Une manière pour l'archipel d'exister dans le jeu des grandes puissances.

Mais pour les Comores, ce positionnement comporte ses propres pièges. Contrairement aux bailleurs traditionnels ou régionaux (Union européenne, France, Chine ou encore pays du Golfe), la diplomatie russe brille par l'absence d'investissements civils structurants. Si Moscou sait vendre des prestations sécuritaires qui, soit dit en passant, ont largement montré leurs limites dans plusieurs régions d'Afrique, il n'offre que très peu de financements pour les infrastructures, la santé ou le développement face au défi climatique. Selon certains observateurs, un alignement trop marqué sur le Kremlin risquerait d'isoler Moroni vis-à-vis des bailleurs internationaux et de fragiliser son intégration au sein de la COI, où des voisins comme Maurice et les Seychelles promeuvent traditionnellement un Océan Indien « zone de paix » et d'équilibre.

Lors du symposium des chefs d'état-major de la COI, les échanges se sont concentrés sur la notion de «

communauté de destin ». Le diagnostic posé par Paris est clair : ambitions décomplexées de puissances extérieures sur les ressources et les routes maritimes, résurgence des trafics illicites, guerre informationnelle et opérations d'influence qui ciblent les opinions insulaires, sans oublier le changement climatique qui déplace les lignes de vulnérabilité. C'est tout le sens de Pégase 26 : une démonstration de force qui se veut offre de service.

Outre les manœuvres aériennes, la mission a multiplié les partages tactiques et les formations communes. Et pour compléter le récit d'une touche de solidarité, près de six tonnes de fret humanitaire ont été acheminées à destination d'associations malgaches.

À travers ce déploiement, Paris entend réaffirmer sa place dans l'architecture de sécurité régionale. Face aux contraintes de présence permanente, la France mise sur sa capacité d'intervention rapide et rappelle à ses partenaires, mais aussi aux puissances rivales, le rôle stratégique de La Réunion dans le maintien de la stabilité du sud-ouest de l'Océan Indien.

Toufé Maecha

PRÉSIDENTIELLE DE 2029 :

SWAUTI réclame des réformes dès 2027

Le parti SWAUTI a présenté, vendredi 9 octobre à Moroni, ses propositions pour réformer le cadre électoral avant la présidentielle de 2029. Son président, Housni Mohamed Abdou, appelle à une implication précoce des acteurs politiques et à un accompagnement technique des Nations unies pour garantir, selon le parti, des élections crédibles organisées à la date prévue.

Le SWAUTI entend anticiper la prochaine présidentielle. Lors d'une conférence de presse tenue vendredi à Moroni, son président, Dr Housni Mohamed Abdou, a présenté une feuille de route prévoyant des réformes électorales, la formation des agents chargés des opérations de vote et une meilleure représentation de l'opposition au sein des instances électorales. « Déjà dix ans que les votes sont biaisés », a déclaré le président du parti, estimant que les contestations électorales ont entamé la confiance des citoyens. « Aucun Comorien ne pense que les votes vont bien se dérouler. Certains ont perdu le goût de voter », a-t-il ajouté. Dans son communiqué, SWAUTI attribue les irrégularités des scrutins de 2024 et 2025, notamment, à la désignation des responsables électoraux par le pouvoir en place, sans participation de l'opposition. Le parti remet éga-

lement en question les prérogatives de la Cour suprême en matière de rectification des résultats et d'annulation des votes.

« Tant qu'un seul camp nomme tous les arbitres, de la CENI jusqu'au bureau de vote, aucun résultat ne sera crédible. L'opposition n'a pas besoin d'une transition, elle a besoin d'arbitres neutres », souligne le communiqué. Pour éviter que les mêmes contestations ne se reproduisent, SWAUTI propose l'adoption des réformes électorales au plus tard en avril 2027. Il réclame notamment la formation des membres des bureaux de vote et la révision des règles encadrant les opérations électorales. Le parti sollicite également l'appui des Nations unies pour accompagner ce processus, de l'élaboration du nouveau Code électoral jusqu'à l'observation des scrutins. « Nous sollicitons les Nations unies pour qu'elles nous soutiennent dès maintenant, notamment par des formations. Nous aimerions qu'elles nous accompagnent techniquement », a déclaré Dr Housni Mohamed Abdou.

Il appelle les formations politiques qui souhaitent participer à la présidentielle à s'engager dès maintenant dans les discussions. « C'est mieux de se retrouver les manches dès maintenant, mais ne venez pas à la fin pour dire que vous n'allez pas déposer vos candidatures », a-t-il

prévenu. Le parti demande aussi la promulgation du statut de l'opposition politique. Selon le communiqué, la loi n°22-018/AU, adoptée le 27 décembre 2022, n'a toujours pas été promulguée. Son application permettrait notamment de désigner le chef de l'opposition et ses représentants au sein des organes électo-

raux.

Sur le calendrier, SWAUTI propose un premier tour de la présidentielle le 3 décembre 2028 et un second le 14 janvier 2029, en tenant compte du début du Ramadan. Il rejette toute transition politique, de nouvelles assises nationales ou une révision constitutionnelle avant l'é-

chéance. « Nous ne voulons pas reporter 2029. Nous voulons le sécuriser », résume le communiqué, qui défend une présidentielle organisée à la date prévue, dans le respect de la présidence tournante revenant à Anjouan.

Mohamed Ali Nasra



SOCIÉTÉ DES PORTS :

Claude Ben Ali Bacar mise sur la modernisation

Deux ans après sa nomination à la tête de la Société comorienne des ports (SCP), Claude Ben Ali Bacar défend une gouvernance axée sur les résultats. Apurement des arriérés de salaires, réhabilitation d'équipements maritimes, renforcement de la sécurité et modernisation des infrastructures : il met en avant des investissements cumulés dépassant 233 millions de francs comoriens, tout en annonçant de nouvelles priorités pour faire des ports des leviers de croissance économique.

Depuis sa prise de fonction en août 2024, Claude Ben Ali Bacar dit avoir adopté une approche pragmatique pour faire face aux difficultés de la SCP. Sa première priorité a été de résorber les dix mois d'arriérés de salaires. Plus de 122 millions de francs comoriens auraient été mobilisés progressivement afin d'en apurer une part importante. « Le salaire n'est pas seulement une dépense comptable, c'est la reconnaissance du travail accompli », souligne-t-il, revendiquant une méthode fondée sur « la preuve, les chiffres et le concret ». Cette logique s'est également traduite par des interventions sur les moyens maritimes. Après l'incendie du Falk Ndjema (un navire appartenant à une autre société d'état, la SOCONAM), la

SCP a accompagné sa remise en état à hauteur de plus de 87 millions de francs. À cela s'ajoutent plus de 24 millions de francs consacrés à la réhabilitation du remorqueur Al Hifadh II. Pour lui, préserver ces équipements revient à protéger une chaîne économique essentielle à un archipel dont les échanges dépendent largement du transport maritime. Au-delà du renouvellement de la flotte, les trois ports comoriens ont également bénéficié de travaux de réhabilitation et de modernisation. L'acquisition de deux véhicules 4x4, l'amélioration des conditions de travail et l'installation de près d'une centaine de caméras de surveillance figurent parmi les réalisations mises en avant par la direction. Des salles de contrôle dédiées ont également été aménagées afin de renforcer la surveillance et la sécurité des installations. Interrogé sur le coût du projet de déploiement des 82 caméras, le directeur général n'a pas souhaité avancer de chiffres. Il a toutefois évoqué des projets d'envergure destinés à renforcer les capacités opérationnelles des ports, notamment la formation d'agents à la lutte avancée contre les incendies et le développement d'autres compétences techniques spécialisées. Parallèlement, la formation du personnel et la modernisation des

procédures s'imposent comme des priorités. La digitalisation doit permettre d'améliorer la traçabilité des opérations, d'accélérer la circulation de l'information et de limiter les risques liés aux traitements manuels. « On ne peut pas moderniser les outils sans moderniser les compétences », insiste-t-il. À moyen et long terme, les ambitions de la Société comorienne des ports (SCP) dépassent la gestion quotidienne des infrastructures. Le développement du port de Bangoma, la perspective d'un corridor maritime et le projet de création d'une compagnie maritime nationale s'inscrivent, selon Claude Ben Ali Bacar, dans une stratégie visant à dynamiser les échanges, attirer les investissements et favoriser la création d'emplois. Sur le plan administratif, il a notamment mis en avant les efforts engagés pour la mise en place du premier conseil d'administration de la société, créée en 2013. Un chantier qu'il présente comme une étape importante dans la structuration de la gouvernance de la SCP. La question de l'harmonisation des tarifs portuaires, régulièrement source de préoccupations pour les opérateurs économiques, a également été soulevée. Sur ce point, M. Ben Ali affirme que le travail préparatoire a été effectué et que le processus attend désormais la signature des



textes nécessaires. « Les tarifs ont été remis là où il fallait. On attend qu'ils soient signés pour harmoniser les tarifs dans les trois ports », a-t-il indiqué. Une harmonisation annoncée depuis plusieurs années, mais dont la concrétisation reste attendue par les acteurs économiques. Interrogé sur les différents défis qui persistent, le directeur général inscrit cette orientation dans la dynamique nationale de développement portée par le président Azali Assoumani. Pour la SCP, l'enjeu consiste désormais à traduire les ambitions affichées en résultats

durables, à travers des équipements opérationnels, des personnels mieux formés et une administration portuaire plus performante. Le cap revendiqué par Claude Ben Ali Bacar est de faire des ports comoriens davantage que de simples points de transit des marchandises : de véritables leviers du commerce et du développement national. Reste à concrétiser ces engagements pour répondre durablement aux attentes des opérateurs économiques et accompagner le développement du pays.

Younes

SONELEC - MOHÉLI :

Plus de 50 habitations ciblées par une opération anti-fraude

Plus de 50 habitations à Mohéli ont été ciblées lors d'une opération de contrôle menée par les agents anti-fraude de la SONELEC contre les raccordements électriques clandestins. Plusieurs câbles utilisés pour alimenter des

installations non conformes ont été retirés et détruits. La société alerte sur les risques d'incendie et d'électrocution et rappelle que ces pratiques peuvent entraîner des sanctions financières.

L'opération a permis de découvrir plusieurs installations électriques réalisées avec des câbles inadaptés, dont certains normalement destinés au téléphone ou au Wi-Fi. Selon les agents de la SONELEC,

ces branchements présentent des risques de court-circuit, de surchauffe et d'électrocution pour les occupants des habitations concernées. « La majorité des incendies vient des installations clandestines », affirme Abacar Sahiyou, agent de la SONELEC à Mohéli. Il appelle la population à la vigilance face à ces raccordements, qui peuvent mettre en danger les habitants et leurs voisins. De son côté, Mohamed Elhad Antoy, chef du laboratoire de la SONELEC à Mohéli, rappelle que le raccordement d'un voisin à partir du compteur d'un abonné doit respecter certaines limites. Selon lui, la distance ne devrait pas dépasser cinq mètres. Pourtant, plusieurs installations contrôlées dépassaient largement cette mesure, certaines atteignant plus de 15 mètres. Les agents ont également constaté des situations dans lesquelles un seul compteur alimentait plusieurs habitations. Une pratique que le responsable dénonce : « Ce n'est pas une seule personne qui est alimentée, il fait comme une centrale électrique », déplore-t-il. Au-delà des risques

pour la sécurité, la SONELEC considère ces raccordements comme des actes de fraude susceptibles d'entraîner des sanctions financières. D'après Mohamed Elhad Antoy, les contrevenants peuvent être contraints de payer les montants correspondant à la fraude, auxquels peut s'ajouter une pénalité pouvant atteindre 500 000 francs comoriens. La société invite néanmoins les habitants concernés à régulariser leur situation en optant pour des branchements conformes aux normes en vigueur. Une offre promotionnelle limitée serait également proposée aux personnes souhaitant effectuer légalement leur raccordement. La SONELEC annonce enfin la poursuite des contrôles dans plusieurs secteurs de Mohéli. L'objectif est de lutter contre les raccordements clandestins, de limiter les pertes liées à la fraude et, surtout, de réduire les risques d'incendie et d'accident électrique associés aux installations non conformes.

Riwad



SANTÉ PUBLIQUE :

Des insectes suspects découverts au port de Mutsamudu

La découverte de plusieurs insectes au port de Mutsamudu mobilise les autorités sanitaires et portuaires. Après une première opération de désinfection menée samedi dernier par la Société comorienne des ports



(SCP), une réunion de mobilisation est prévue avec les techniciens de santé, les partenaires portuaires et les médias afin de renforcer la vigilance.

La présence signalée d'un insecte dans l'enceinte portuaire de Mutsamudu mobilise désormais les acteurs sanitaires et portuaires. Lors d'une réunion de coordination, la Direction générale de la SCP, les Services de santé aux frontières, l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM), la Direction de la Santé d'Anjouan et des experts médicaux étrangers ont examiné les mesu-

res à prendre pour prévenir tout risque de propagation. Sur le terrain, la SCP a engagé une première action concrète. Samedi dernier, des techniciens spécialisés en désinfection ont été dépêchés au port pour procéder à une intervention ciblée. Présent lors de l'opération, le commandant du port, M. Abou Houmadi, a pu suivre le déroulement de cette action. Plusieurs insectes ont visiblement été abattus à la suite du traitement. Cette intervention constitue un premier signal de mobilisation, même si un suivi technique demeure indispensable pour évaluer durablement son efficacité.

Dans ce contexte, les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de surveillance des vecteurs aux points d'entrée internationaux soulignent l'importance de l'identification des espèces, de la surveillance régulière et de mesures de lutte adaptées.

Pour le port de Mutsamudu, cela implique notamment l'inspection des navires, des conteneurs et des zones de stockage, l'élimination des déchets et des éventuelles eaux stagnantes, ainsi que le recours à des traitements autorisés et appropriés. La SCP tient ce matin une grande réunion de mobilisation entre les techniciens de santé, les partenaires du port et les médias pour relancer l'alerte. La coordination entre la SCP, les Services de santé aux frontières, l'ANAM et les autorités sanitaires reste essentielle. La sensibilisation des dockers, des manutentionnaires et des riverains doit également permettre de signaler rapidement toute nouvelle présence suspecte.

Younes

Selon les informations communiquées lors de la réunion, des experts ont signalé qu'un insecte présentant des caractéristiques similaires aurait été détecté à Maurice depuis 2025, où il aurait occasionné d'importants dégâts sur les plantations. Toutefois, seule une identification scientifique permettra de déterminer précisément l'espèce observée à Mutsamudu et d'évaluer les risques qu'elle représente pour la santé humaine et l'environnement.

ACCF

#3

Un cancer de bon pronostic

99%

de survie à 5 ans

lorsqu'il est pris en charge à un stade précoce

Plus le cancer du sein est détecté tôt, plus les chances de guérison sont élevées.

La Gazette des Comores Fondateur et Directeur général Said Omar Allaoui Directeur de la publication Elhad Said Omar Rédactrice en chef Andjouza Abouheir Secrétaire de rédaction Toufè Maecha Rédaction Mohamed Yousseuf Sanaa Chouzour A. Mmagaza M.I.M Abdou Nassuf Ben Amad Kamal Gamal Abdou Nabil Jaffar Riwad	A Bardraoui Mohamed Ali Nasra Hamdi Abdillahi Rahilie El-Aniou Fatima Aticki Ahmed Ismael Mise en page Abdouchakour Aladi Nourou Responsable commercial Mariama Mhoma Documentation archiviste Hadidja Abdou Photographe / Site Web Mohamed Said Hassane Impression Graphica Imprimerie www.lagazettedescomores.com Tel: 773 91 21/ 322 76 45
--	---

Numéros utiles	
Police Moroni: 764 46 64 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Port maritime Moroni: 773 00 08 Moheli 772 02 57 Anjouan: 771 01 43
Gendarmerie Moroni: 764 49 92 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Hopitaux Moroni: 773 25 04 Fomboni: 772 03 73 Mutsamudu: 771 00 34
Immigration Ngazidja: 773 42 86 Anjouan: 771 01 73 Moheli: 772 01 37	Banques BIC: 773 02 43 Eximbank: 773 94 01 Banque centrale: 773 10 02 SNPSF: 773 43 43 Meck: 773 36 40
Aéroport Hahaya: 773 15 95 Ouani: 771 07 31 Moheli: 772 03 71	MAMWE Moroni: 773 48 00 Mutsamudu: 771 02 09 Fomboni: 772 05 18
HÔTELS & RESTAURANTS : Le Select 773 00 31	

QUESTION DE MAYOTTE :

Quand Jean Paul le Coq en remet une couche

Il est l'un des rares hommes politiques français, avec son groupe parlementaire (Communiste) à n'avoir jamais varié d'un iota sur l'épineuse question de Mayotte. Le député de Paris a encore une fois affirmé haut et fort son soutien à une île de Mayotte faisant partie intégrante de l'archipel des Comores et cela en se basant sur le droit international. Une déclaration qui intervient alors que le parti d'extrême droite (RN) a déposé une proposition de résolution à l'Assemblée nationale française pour l'entrée au Panthéon de Zena M'dere en compagnie de deux autres personnalités.

A l'initiative du député Jean Philippe Tanguy et de son groupe parlementaire, le Rassemblement National, les députés français ont débattu jeudi 8 octobre, sur une proposition de résolution « invitant le Gouvernement à engager les démarches en vue de soutenir l'entrée au Panthéon d'Olympe de Gouges, de l'abbé Charles-Michel de l'Épée et de Zena M'Déré ». Composée d'un article unique, cette proposition 3183 soutient l'idée selon laquelle la panthéonisation de Zena M'déré affirmerait plus que jamais l'appartenance de Mayotte à la République française. « L'entrée au Panthéon de Zena M'Déré permettrait d'affirmer

que le combat des Mahorais pour rester Français n'est pas anodin mais est le fruit de l'engagement concret de citoyens, y compris loin de l'Hexagone, et que ce département d'outre mer a toute sa place dans le récit national. »

A cette proposition s'oppose celle de Jean Paul Lecoq, fervent défenseur de l'unité des quatre îles de l'archipel des Comores. « Nous refusons le symbole que vous voulez lui faire porter. » Et ce dernier de continuer en faisant appel à l'histoire. « En 1974, l'archipel tout entier s'est prononcé pour l'indépendance. En 1975, l'ONU a admis les Comores comme un État de quatre îles, Mayotte comprise. En 1976, la France a opposé son veto au Conseil de sécurité alors que l'Assemblée générale déclarait nulle et non avenue la consultation séparée organisée à Mayotte. » Et de renchérir en dénonçant une forme d'impérialisme de l'Etat français : « Le maintien de Mayotte dans la République viole le droit international, vous le savez. La Charte des Nations Unies et le principe de l'intégrité territoriale d'un peuple décolonisé, que celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La France a failli dans la méthode. C'est un acte d'impérialisme qui n'a pas à être glorifié au Panthéon. »

Dans cette Assemblée nationale française, Jean-Paul Lecoq aura



donc porté une voix singulière qui résonne bien au-delà des murs du Palais-Bourbon. Celle d'un combat pour l'unité des Comores, que l'on aurait presque pu croire entendre de la bouche d'un député comorien réclamant le respect de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Par la force de son argumentation et le rappel des faits historiques, il a replacé le débat sur son véritable terrain : celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Une prise de parole rare, qui rappelle que les frontières ne sauraient effacer l'histoire, ni les décisions

politiques se substituer au droit international. Et qui, surtout, donne à cette tribune française un singulier écho comorien.

Dénonçant la récupération faite par le RN, le député communiste a rappelé l'appartenance à la même communauté des populations des quatre îles comoriennes, consacrée par l'histoire et le droit international. « Le droit dit que ces deux peuples forment une seule communauté nationale. Vous, vous réclamez le droit, la fin du droit du sol, la fin du regroupement familial. Vous réclamez des murs, vous réclamez des

expulsions. Vous ne panthéonisez pas Zena M'dere, vous l'enrôlez dans un combat qui n'était pas le sien. » Pour la petite histoire, Zena M'Dere était une des femmes leaders du mouvement des « soroda » (anti-indépendantiste), opposé aux « serrez-la-main » favorable à la décolonisation de l'archipel. On les appelait les redoutables « chatouilleuses », pour leurs méthodes utilisées pour faire taire leurs adversaires politiques de l'époque.

Imtiyaz

AGRESSION SEXUELLE SUR UNE MINEURE DE 10 ANS :

Soulé Miradji condamné à dix ans de prison

La Cour d'assises de Moroni a condamné Soulé Miradji, alias Kilima, à dix ans de réclusion criminelle et à 500 000 francs d'amende pour tentative d'agression sexuelle sur une mineure de dix ans. Les faits remontent à juin dernier à M'badjini.

La Cour d'assises de Moroni a condamné Soulé Miradji, alias Kilima, à dix ans de

réclusion criminelle pour tentative d'agression sexuelle sur une mineure de dix ans. Alors que la défense dénonce une peine sévère et estime les preuves insuffisantes, la juridiction a retenu la culpabilité de l'accusé. Le verdict a été prononcé à l'issue de l'audience du 6 octobre. À la barre, la fillette, accompagnée de son père et assistée de son avocat, a maintenu ses déclarations. Selon les

éléments rapportés à l'audience, elle a affirmé que l'accusé avait tenté de l'embrasser. Tout au long de la procédure, Soulé Miradji a contesté les faits qui lui sont reprochés. Selon son avocat, Me Yahaya Mohamed Djalim, son client a nié les accusations lors des premières enquêtes, devant le juge d'instruction, devant la chambre de mise en accusation et, une nouvelle fois, devant la Cour

d'assises.

Pour la défense, cette condamnation constitue une surprise. Jointe après le délibéré, il a exprimé son incompréhension face à la sévérité de la peine, estimant que le dossier ne comportait pas de preuves concrètes suffisantes. « Ma réaction est assez négative puisqu'il n'y avait pas de preuve concrète. Mon client a nié les faits depuis le début jusqu'à l'audience », a déclaré l'avocat. Le conseil juge également la peine disproportionnée au regard des déclarations de la victime. Il souligne que, selon lui, la fillette aurait indiqué qu'aucun contact physique n'avait abouti et qu'aucun attouchement n'avait eu lieu. « Le verdict est sévère. Prendre dix ans pour tentative d'agression sexuelle alors que même la victime a reconnu que mon client ne l'a pas touchée, qu'il a juste tenté de l'embrasser sans y parvenir... On s'attendait à un acquittement, mais malheureusement », a-t-il expliqué. Me Yahaya Mohamed Djalim affirme que la défense s'attendait à un acquittement et que l'annonce de la peine a suscité la surprise dans la salle d'au-

dience.

Interrogé sur la possibilité de contester la décision, l'avocat a indiqué qu'il n'envisageait pas de recours. Il estime que la Cour d'assises statue en premier et en dernier ressort. La défense a par ailleurs confirmé que l'amende prononcée s'élevait à 500 000 francs. Elle a également précisé que la fillette avait été accompagnée de son père et assistée de son avocat lors de l'audience. Sollicitée pour recueillir sa réaction à la suite du verdict, la partie civile est restée injoignable jusqu'au bouclage de cette édition, malgré plusieurs tentatives téléphoniques. Cette condamnation intervient dans le cadre de la session d'octobre de la Cour d'assises de Moroni. Elle met fin, en première instance, à la procédure engagée après les faits signalés en juin. Entre la sévérité de la peine et les contestations de la défense, le verdict met en lumière les divergences d'appréciation entre les parties sur les faits reprochés et les éléments retenus par la juridiction.

El-Aniou Fatima

